

Comité Directeur de la Fédération Française des Échecs

dimanche 4 octobre 2026 | visio-conférence

Compte rendu

Nom et Prénom	Présent	Donne pouvoir à
ALLORY Pierre-Jean	×	
BAUER Maud	×	
CAPPON John		<i>non représenté</i>
CORIAT Caroline	×	
CZEKAJ Christophe	×	
DELMOTTE Éric	×	
DELORME Laurie (<i>vice-présidente</i>)	×	
DUQUESNE Adrien (<i>trésorier</i>)	×	
GERANDI Guillaume		<i>Chantal Hennequin</i>
GERTOSIO-SERENA Sophie	×	
HENNEQUIN Chantal	×	
LEBRET Loriane (<i>secrétaire générale</i>)		<i>Matthieu Vieira</i>
LEMOINE Jean-Pierre	×	
LERICHE Inès		<i>Caroline Cariot</i>
MAISURADZE Nino		<i>Éric Delmotte</i>
MINAUD Émily (<i>membre du bureau</i>)	×	
MOUNIER EMEURY Isabelle		<i>Laurie Delorme</i>
NOUHAUD Laurent	×	
PASCAL Didier (<i>vice-président</i>)	×	
PENALVER Marion (<i>membre du bureau</i>)	×	
PETER Sébastien	×	
RELANGE Éloi (<i>président</i>)	×	
SCHILDKNECHT Laetitia		<i>Sébastien Peter</i>
TERNAULT Mathieu	×	
VIEIRA Matthieu (<i>membre du bureau</i>)	×	

La séance est ouverte à 11h00.

18 membres présents, 6 membres représentés, soit 24 voix au total.

Éloi Relange accueille les membres du comité directeur pour la première séance en visioconférence, rendue possible avec la réforme des statuts en 2024.

Il précise que Loriane Lebreton, secrétaire générale, est absente car elle arbitre le tournoi du club de Geneston de l'ancien secrétaire général, Didier Fretel. En son absence, il propose de nommer Matthieu Vieira comme secrétaire de séance. Aucune opposition ne se manifestant, cette désignation est validée.

Avant d'aborder l'ordre du jour principal, Éloi Relange dresse un état des lieux de la rentrée fédérale et des récentes performances sportives. La dynamique des effectifs permet de constater une légère avance par rapport à la saison précédente qui devrait amener à un bilan final entre 95 000 et 100 000 licenciés. Ce niveau témoigne d'un ralentissement de « l'hypercroissance » observée ces cinq dernières années (passage de 50 000 à 90 000 licenciés). La création d'associations demeure très soutenue avec l'affiliation de 32 nouveaux clubs au cours du mois de septembre.

Sur le plan sportif, le Président dresse le bilan de la participation des équipes de France aux Olympiades. La sélection masculine termine à la 9^e place finale après s'être inclinée 3,5 à 0,5 à l'avant-dernière ronde contre l'équipe d'Allemagne, puis avoir conclu le tournoi sur une victoire face au Danemark. La sélection féminine a réalisé un parcours très probant mais s'est inclinée de manière décisive face au Kazakhstan lors de l'avant-dernière ronde.

Didier Pascal présente en détail le projet d'acquisition immobilière destiné à accueillir le futur siège de la Fédération. Ce bien, situé au 23 rue Raspail à Ivry-sur-Seine, est implanté dans une commune en pleine mutation urbaine, à environ 800 mètres de la gare du RER C et de la station de métro Mairie d'Ivry (ligne 7), assurant des connexions rapides avec les principales gares parisiennes, notamment les gares de Lyon, d'Austerlitz et de l'Est. Les locaux comprennent un plateau nu d'environ 400 m² situé au premier étage d'un immeuble en R+6 à usage tertiaire, bénéficiant d'un hall d'accueil sécurisé, de deux ascenseurs aux normes PMR et d'un accès privatif à un espace paysager intérieur. 5 emplacements de stationnement au deuxième sous-sol, ainsi qu'un lot d'archives d'une surface de 24 m², sont par ailleurs intégrés à l'achat.

Émilie Minaud, membre du bureau et par ailleurs architecte, a conçu un projet d'aménagement prévoyant une grande salle de réunion d'environ 100 m² modulable au moyen d'une cloison mobile pour accueillir les réunions du Comité Directeur et les formations de l'INF, des espaces de bureaux configurables en open space ou en bureaux cloisonnés, une zone de convivialité équipée d'un espace cuisine, ainsi qu'un studio dédié aux enregistrements vidéo et à la visioconférence.

Sur le plan financier, la propriété initiale était proposée au prix de marché de 2 900 €/m². À la suite des négociations menées par la FFE, le prix net vendeur a été arrêté à 2 100 €/m², soit un coût d'acquisition de 937 230 € hors frais d'agence et de notaire. L'enveloppe globale de l'opération s'élèverait à environ 1 250 000 €, incluant 56 234 € de frais d'agence, 74 978 € de frais de notaire ainsi que 180 000 € de budget prévisionnel de travaux et de remise aux normes (climatisation, plomberie, câblage informatique et cloisons). Le plan de financement repose sur un apport en fonds propres de 130 000 € et sur un emprunt bancaire de 1 120 000 € contracté sur une durée de 25 ans, générant des mensualités estimées à 7 500 € par mois. Le dossier intègre en outre une demande de subvention auprès de la Région Île-de-France à hauteur de 30 % du montant du projet.

À la suite de la question de Pierre-Jean Allory par courriel, Didier Pascal présente un tableau des impacts sur les déplacements domicile-travail des salariés des sièges. La situation de la plupart des salariés demeure inchangée ou légèrement améliorée, à l'exception d'une seule salariée pour laquelle l'allongement du temps de trajet fera l'objet de discussions.

Mathieu Ternault s'interroge sur le calendrier d'exécution des travaux et sur l'impact du départ auprès de la Mairie d'Asnières-sur-Seine. Éloi Relange précise que les relations avec la municipalité d'Asnières restent excellentes, mais que la commune souhaite réaffecter les locaux du château à d'autres associations culturelles. Par ailleurs, il rappelle que les premières recherches de bien ont été menées à Asnières-sur-Seine mais qu'elles ne se sont pas avérées concluantes. Emily Minaud indique que la signature définitive est visée pour la fin du mois de janvier 2027, suivie de la phase d'autorisation administrative d'établissement recevant du public (ERP) et du chantier, afin d'envisager un emménagement avant la période estivale.

Éric Delmotte demande des précisions sur le montant des charges récurrentes et les dépenses de mobilier. Éloi Relange et Didier Pascal confirment que les charges de copropriété, les taxes foncières et la fiscalité tertiaire représenteront environ 45 000 € par an (soit environ 100 €/m²/an), auxquels s'ajouteront les fluides et les équipements complémentaires en mobilier, lesquels seront financés sur le budget d'exploitation courant.

Sophie Gertosio-Serena demande pourquoi ce bien est disponible depuis un an et demande si d'autres alternatives ont été prospectées. Didier Pascal explique que le marché immobilier tertiaire parisien connaît une suroffre de surfaces et que la FFE a visité plus de sept autres sites (notamment à Asnières, Saint-Ouen, Gennevilliers et Montreuil) sans trouver d'équivalent présentant un tel niveau de prestation et de conformité aux normes PMR à un prix aussi compétitif.

Départ à 11h55 de Didier Pascal qui donne son pouvoir à Emily Minaud.

Matthieu Vieira rappelle que le transfert du siège social d'Asnières-sur-Seine (Hauts-de-Seine) vers Ivry-sur-Seine (Val-de-Marne) constitue un changement de département qui nécessitera obligatoirement une modification statutaire lors de la prochaine Assemblée Générale prévue en avril 2027.

VOTE N°1

Il est proposé au comité directeur :

- *d'approuver l'achat du bien situé 23, rue Raspail à Ivry-sur-Seine dans le cadre du projet d'acquisition d'un siège fédéral validé par l'assemblée générale du 25 avril 2026 ;*
- *de fixer le prix de l'offre d'achat à 937 230,00 € hors frais d'agence et frais de notaire ;*
- *de valider le principe d'un emprunt d'un montant maximal de 1 120 000 € sur une durée maximale de 25 ans ;*
- *d'autoriser le Président de la FFE, ou toute personne à laquelle il déléguerait expressément cette attribution, à négocier et signer tout acte relatif au financement et à l'acquisition de ce bien ainsi qu'aux travaux nécessaires.*

Pour : 23

Contre :

Abstention : 1 *Sophie Gertosio-Serena*

La séance est levée à 12h05.

Sous toutes réserves,

Le Président de la FFE,

Éloi RELANGE



Le secrétaire de séance

Matthieu VIEIRA